

Bulletin de participation - MARCHES NOCTURNES 2015 CRUSEILLES

NOM : Prénom :

Société : Tel 1 :

Courriel :

Adresse :

..... CP : VILLE :

ALIMENTAIRE ARTISANAL ARTISTIQUE AUTRE :

Quels produits vendez-vous ? :

Vendredi 22 mai 2015						Bulletin à retourner avant le 08 Mai	
(1) Emplacement (1.50 € le mètre linéaire) :		<input type="checkbox"/> 1,50 m	<input type="checkbox"/> 3 m	<input type="checkbox"/> 4.50 m	<input type="checkbox"/> 6 m	<input type="checkbox"/>	
Electricité : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON							
Véhicule <i>seulement s'il est nécessaire de le garder sur l'emplacement :</i> <input type="checkbox"/> OUI : quelle longueur ? <input type="checkbox"/> NON				TOTAL - MARCHÉ DU 22 MAI€			

Vendredi 19 juin 2015						Bulletin à retourner avant le 05 Juin	
(1) Emplacement (1.50 € le mètre linéaire) :		<input type="checkbox"/> 1,50 m	<input type="checkbox"/> 3 m	<input type="checkbox"/> 4.50 m	<input type="checkbox"/> 6 m	<input type="checkbox"/>	
Electricité : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON							
Véhicule <i>seulement s'il est nécessaire de le garder sur l'emplacement :</i> <input type="checkbox"/> OUI : quelle longueur ? <input type="checkbox"/> NON				TOTAL - MARCHÉ DU 19 JUIN€			

Vendredi 24 juillet 2015						Bulletin à retourner avant le 11 Juillet	
(1) Emplacement (1.50 € le mètre linéaire) :		<input type="checkbox"/> 1,50 m	<input type="checkbox"/> 3 m	<input type="checkbox"/> 4.50 m	<input type="checkbox"/> 6 m	<input type="checkbox"/>	
Electricité : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON							
Véhicule <i>seulement s'il est nécessaire de le garder sur l'emplacement :</i> <input type="checkbox"/> OUI : quelle longueur ? <input type="checkbox"/> NON				TOTAL - MARCHÉ DU 24 JUILLET€			

Vendredi 28 août 2015						Bulletin à retourner avant le 12 Août
(1) Emplacement (1.50 € le mètre linéaire) :		<input type="checkbox"/> 1,50 m	<input type="checkbox"/> 3 m	<input type="checkbox"/> 4.50 m	<input type="checkbox"/> 6 m	<input type="checkbox"/>
Electricité : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON						
Véhicule <i>seulement s'il est nécessaire de le garder sur l'emplacement :</i> <input type="checkbox"/> OUI : quelle longueur ? <input type="checkbox"/> NON		TOTAL MARCHÉ DU 28 AOÛT€				

RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS - MARCHES 2015 :€

Vous avez la possibilité de vous inscrire pour plusieurs marchés avec ce même bulletin ou nous retourner une copie du bulletin pour chaque nouvelle inscription à :

MAIRIE DE CRUSEILLES – Place de la Mairie –74350 CRUSEILLES

Je valide mon inscription aux Marchés du Soir de Cruseilles et joins, pour ce faire, à mon bulletin :

- ✓ un chèque de € à l'ordre du Trésor Public pour **chacune** des inscriptions,
- ✓ la copie recto verso de ma pièce d'identité et / ou de ma carte professionnelle
- ✓ la copie de mon attestation d'assurance ou responsabilité civile

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint et en accepter chaque article.

A Le

Règlement des MARCHES DU SOIR 2015

ARTICLE 1 : LA MAIRIE DE CRUSEILLES, organise les **Marchés du Soir** au chef-lieu, place de l'Eglise et de la Mairie Ceux-ci sont ouverts aux producteurs locaux ; les produits agricoles, alimentaires, artisanaux, artistiques, décoratifs peuvent être vendus.

ARTICLE 2 : Ces manifestations se tiendront, avec l'accord des autorités compétentes, de **17h à 21h**, les VENDREDIS 22 Mai, 19 Juin, 31 Juillet, 28 Août 2015. **Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant la totalité du marché (de 17h à 21h) pour lequel (lesquels) ils sont inscrits.**

ARTICLE 3 : Peuvent exposer ce jour-là, **les professionnels** (sur présentation de la copie de la carte professionnelle) **et les amateurs** (sur présentation d'une pièce d'identité).

ARTICLE 4 : Chaque exposant devra remettre avec son bulletin d'inscription une copie de son attestation d'assurance « responsabilité civile ».

ARTICLE 5 : L'emplacement attribué est fonction de votre réservation et de la taille de votre stand. Seuls seront admis, sur l'espace de vente, **les véhicules indispensables à la vente.**

ARTICLE 6 : L'endroit devra être rendu **nettoyé, débarrassé de tous déchets.**

ARTICLE 7 : Le prix de l'emplacement est fixé à **1.50 € le mètre linéaire. Le règlement par chèque est obligatoire à l'inscription et ne peut pas être établi pour plusieurs marchés** (un règlement par marché ; celui-ci validera l'inscription), une quittance vous sera remise soit le jour même du marché soit envoyée dans le courant de la semaine. **L'absence de règlement annulera l'inscription.**

ARTICLE 8 : **Les inscriptions** seront **prises en compte à réception du dossier complet** (*bulletin d'inscription, règlement, copie d'une pièce d'identité ou carte professionnelle*) et retournées à la Mairie de Cruseilles avant la date échéance. Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone.

ARTICLE 9 : L'installation se fera **entre 15h et 17h** sur l'emplacement affecté.

ARTICLE 10 : En cas d'absence, **les droits d'inscription seront conservés.** L'exposant inscrit ne pourra céder son emplacement.

ARTICLE 11 : Le marché du soir se déroulant en plein air, **aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries.**

ARTICLE 12 : LA MAIRIE DE CRUSEILLES, s'engage à **publier sur le site internet de la Commune.** Une affiche sera déposée aux endroits dédiés à cet effet.

ARTICLE 13 : **Les produits vendus sont de la responsabilité des vendeurs.** Les litiges entre vendeurs et acheteurs ne relèvent pas de la responsabilité de LA MAIRIE DE CRUSEILLES

ARTICLE 14 : Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé.